

Module 1 Définir son projet d'entreprise

CONNAÎTRE LA NATURE DE SON ACTIVITÉ

> FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

> > VERSION 1.0 - 05.05.2022



Les natures possibles :



Artisanale



Agricole



Commerciale



Libérale



Les formalités de création :



Activité artisanale

Immatriculation au répertoire des métiers (RM) et se rapprocher du CFE de sa chambre de métiers et de l'artisanat



Activité commerciale

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et vous adresser du CFE de sa chambre de commerce et d'industrie



Activité agricole

Prendre contact avec sa chambre d'agriculture



Activité libérale

Inscription auprès du CFE de son centre Urssaf



Catégorie fiscale des bénéfices :



Activité artisanale

Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)



Activité commerciale

Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)



Activité agricole

Bénéfices Agricoles (BA)



Activité libérale

Bénéfices Non Commerciaux (BNC)



Quelle que soit la nature de son activité, il faut pour pouvoir l'exercer :

✓ Déclarer l'activité en tant qu'entrepreneur individuel

ou

✓ Créer une société

